

8 janvier 2009

Projet d'agglomération : ateliers thématiques du 21 janvier 2009

Thématique : Politiques sociales locales

La culture ouvrière, et plus précisément la culture « Peugeot », a façonné le Pays de Montbéliard pendant des décennies. Dans la grande industrie traditionnelle, **l'entreprise est le lieu du collectif de travail** (plutôt masculin), **mais elle organise aussi la vie de l'ensemble de la famille** : logement, magasins de proximité, ... jusqu'aux loisirs proposés par le comité d'entreprise.

Depuis une trentaine d'années, le système productif a connu de profonds bouleversements : le constructeur automobile s'est concentré sur les fonctions de conception et de montage, sous-traitant la réalisation des différents composants à des groupes spécialisés, qui eux-mêmes ont recours à la sous-traitance... **On passe ainsi d'un collectif de travail relativement homogène à de multiples collectifs, souvent plus faibles et moins organisés.**

Parallèlement, la recherche d'une plus grande flexibilité a favorisé le recours à l'intérim et aux contrats à durée déterminée. Ces salariés d'un nouveau type peinent à s'intégrer dans le collectif, lorsqu'il existe, voire passent de l'un à l'autre au gré des missions.

Ces évolutions ont profondément marqué le tissu social et urbain de l'agglomération de Montbéliard. Pour les salariés qui ont la chance d'accéder au contrat CDI, l'acquisition d'une **maison individuelle, généralement en secteur périurbain**, reste l'objectif essentiel, une forme d'accomplissement. Mais **ceux qui oscillent**, dans une alternance plus ou moins rapide, **entre intérim et chômage, il n'est d'autre perspective que le logement social**, dans le meilleur des cas.

La fragmentation sociale se double d'une fragmentation spatiale : au cœur des villes, une population vieillissante, sur les hauteurs, dans le logement social vivent les plus pauvres, tandis qu'une partie des classes moyennes fait construire de plus en plus loin du centre.

Ces évolutions contraignent les collectivités à faire face à une demande sociale tout aussi fragmentée :

- fournir aux familles les plus pauvres les moyens de satisfaire leurs besoins primaires (se nourrir, se loger)
- proposer aux couples qui travaillent des services adaptés, notamment pour la garde des jeunes enfants,
- fournir aux personnes les plus âgées les services qui leur permettent de vieillir dans l'environnement de leur choix

Mais elles ne peuvent pas se contenter de gérer les situations. Elles doivent aussi être en mesure de proposer des politiques publiques visant au minimum à prévenir, dans l'absolu à contrecarrer ces phénomènes de fragmentation sociale et spatiale.

1) Le budget de la CAPM

En matière sociale :

- **16% des dépenses de fonctionnement de l'agglomération votées au BP 2009** réparties entre les commissions habitat logement urbanisme (com. 8 = 3,3 M€ soit 6,9%), cohésion sociale (com. 9 = 2 M€ soit 4,1%) ou emploi et insertion (com.4 = 2,5 M€ soit 5,2%).

- **12% des dépenses d'investissement de l'agglomération votées au BP 2009** réparties entre les commissions habitat logement urbanisme (com. 8 = 4,3 M€ soit 9,1%), cohésion sociale (com. 9 = 1,2 M€ soit 2,5%) ou emploi et insertion (com.4 = 126 K€ soit 0,2%).

2) La politique de l'enfance et de la famille

L'accueil en faveur de la petite enfance et l'enfance est prépondérant dans l'attractivité d'un territoire. Le Pays de Montbéliard qui connaissait une offre insuffisante en 2001, propose aujourd'hui des services plus étoffés qui répondent en partie aux attentes des ménages.

En effet, entre 2001 et 2008, les communes de l'agglomération ont réalisé un véritable effort pour créer ou agrandir des structures d'accueil. Elles ont pour cela été aidées financièrement par la CAF, le Conseil général et la CAPM. L'ADU a réalisé un accompagnement pour plusieurs projets.

Cependant, **l'augmentation de l'offre d'accueil ne permet pas à l'agglomération d'atteindre le niveau des taux d'équipements nationaux et le maillage du territoire reste incomplet.** Des réflexions d'organisation à l'échelle de plusieurs communes seraient pertinentes pour répondre aux besoins des familles. Cela permettrait également d'optimiser les capacités d'accueil des structures, la gestion de personnel encadrant et d'harmoniser le coût payé par les familles.

CAPM	Nombre de places 2001	taux équipement 2001	Nombre de places 2008	taux d'équipement 2008	Evolution 2001-2008 du nombre de places
Crèches	156	5%	323	10%	167
restauration maternelle	45	0,9%	638	13%	593
périscolaire maternelle	20	0,4%	592	12%	572
restauration élémentaire	978	13%	1669	25%	691
périscolaire élémentaire	412	5%	1101	16%	689

3) la politique vieillesse-dépendance

- **16% de plus de 75 ans en 2020 contre 7% aujourd'hui** (pour la France respectivement 12% et 8%)
- Moins de 7% des personnes de + de 60 ans sont dépendantes (entre 6 et 8% selon les départements)
- Malgré la forte augmentation de sexagénaires, le nombre de personnes dépendantes âgées de 60 à 79 ans tendrait à diminuer sous l'effet de l'amélioration de l'état de santé ; les personnes dépendantes de demain seront en majorité des plus de 80 ans.
- 6 200 allocataires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) dans le département du Doubs pour un budget d'environ 30 millions d'Euros
- 405 places en hébergement pour personnes âgées dans le Pays de Montbéliard, soit 3,5 places pour 1000 habitants contre 8 en Franche-Comté et 10 en France

4) La politique du logement

Depuis 30 ans, l'agglomération de Montbéliard connaît une baisse démographique qui s'explique par la conjonction de deux phénomènes :

- la diminution du nombre de personnes par ménage (passée de 2,88 en 1975 à 2,34 en 2005)
- et le départ de nombre de familles, dans les années 80 en raison de l'aide au retour, plus récemment au profit d'une installation dans les territoires périurbains.

L'analyse menée par la CAPM dans le cadre de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat 2007-2012 a conclu à :

- **une inadaptation de l'offre immobilière, notamment privée (locative ou en accession), en taille et en qualité, assortie de coûts élevés**
- **à un vieillissement du parc immobilier toutes catégories de logements confondues,**
- **associées à une offre foncière insuffisante.**

L'agglomération compte 48 000 résidences principales, dont 53 % occupées par leur propriétaire, 28 % sont des logements sociaux (mais de 0 à 53 % selon les communes) et 16 % relèvent du parc locatif privé (25 % en moyenne nationale). La part des maisons individuelles est de 45 %.

Le Programme Local de l'Habitat a donc été organisé autour de quatre axes forts :

- la production d'une offre nouvelle suffisante, diversifiée et de qualité (objectif : 800 à 1000 logements par an),
- l'intervention sur le tissu existant (OPAH, réhabilitation du parc public...)
- la mise en œuvre du droit au logement pour les personnes les plus en difficulté (handicapés, situations d'exclusion, gens du voyage...)
- et l'articulation du PLH avec les PLU (plans locaux d'urbanisme) et l'évaluation du dispositif.

La réhabilitation du parc public s'inscrit très largement dans le cadre du programme ANRU, qui prévoit la démolition de plus de 1000 logements sociaux inadaptés. Elles viendront s'ajouter à celles déjà nombreuses intervenues dans les années 90 en raison de la vacance provoquée par l'incitation au retour dans le pays d'origine.

5) Les équipements et la vie culturelle

En matière culturelle, **le Pays de Montbéliard se caractérise par une offre importante, diversifiée s'appuyant sur un réseau associatif dense et actif et de nombreux équipements couvrant largement les différents champs de la pratique artistique.**

Parmi les acteurs majeurs du territoire figurent :

- dans le domaine du spectacle vivant,
 - o l'Allan – Scène Nationale, qui dispose de deux lieux de diffusion, le théâtre de Montbéliard (450 places) et le Palot (un ancien cinéma, dédié à la musique ;
 - o l'Arche – Scène conventionnée Jeune Public, est installée à Bethoncourt ;
 - o La MALS à Sochaux est un théâtre de ville ;
 - o Le Théâtre de l'Unité à Audincourt est animé par une compagnie théâtrale professionnelle.
- les arts plastiques et visuels sont représentés par le 10neuf (centre régional d'art contemporain), ars-numérica, tous deux à Montbéliard, la mission BD et le centre Image à Audincourt.
- A la lisière des arts plastiques, de la scénographie et du théâtre de rue intervient la Compagnie des Bains Douches
- dans le domaine de la culture scientifique et technique, l'action des collectivités s'appuie sur l'association « Pavillon des Sciences » et sur les Espaces Publiques Numériques de la CAPM
- en matière de musique,
 - o le Conservatoire (équipement communautaire) est emblématique de la politique musicale du Pays de Montbéliard.
 - o L'association Eurocuivres propose chaque année un festival international de percussions et de cuivres
 - o Le futur équipement dédié aux musiques actuelles (Lumina à Audincourt) viendra compléter l'offre culturelle dans ce secteur, déjà représenté par l'Atelier des Mômes à Montbéliard.

Enfin, l'Axone proposera à partir de 2009 une programmation de spectacles grand public, centrée sur la musique.

6) Les équipements et la vie sportive

La construction des installations sportives annexées aux collèges et aux lycées est une compétence historique de la **CAPM (1974)**. **Elle est propriétaire de 21 gymnases et installations sportives découvertes** (plateaux EPS), dont la gestion est confiée aux communes d'implantation et aux établissements scolaires. La CAPM prend en charge les frais de fonctionnement liés aux activités

scolaires. Hors temps scolaire, ces équipements sont mis par les Communes à la disposition des très nombreuses associations sportives, en complément des équipements communaux existants.

En 1980, la CAPM a créé l'Espace sportif des Pouges à Arbouans, dont elle assure la gestion. Ce site accueille principalement des clubs de football pour des activités d'entraînement et de compétition. Une piste éclairée (en période hivernale) a été créée récemment pour les amateurs de course à pied. Il propose également un itinéraire de promenade et une aire de pique-nique vers les sablières et le long du Doubs

La Base nautique de Brognard a été inaugurée en 1993 : gérée par la CAPM, elle offre de nombreuses activités nautiques et de loisirs (baignade, voile, course à pied, canoë, ski nautique...) sur cinq plans d'eau et leur environnement.

La CAPM est également propriétaire du stade Bonal, entièrement reconstruit à la fin des années 90, qui accueille l'équipe professionnelle du FC Sochaux, et du site de Seloncourt, qui accueille le Centre de Formation des Métiers du Football.

L'Axone, dont l'inauguration est prévue en avril 2009, a vocation à accueillir des activités sportives en salle (sports collectifs et individuels) pour des entraînements et des compétitions.

Les Communes, pour leur part, possèdent de nombreux équipements sportifs, certains de proximité (terrains de football, gymnases...), d'autres pouvant accueillir des activités sportives de haut niveau (pôle espoir) : Arcopolis à Voujaucourt pour les arts martiaux, le centre hippique de Valentigney pour l'équitation et le Stade Boxberger à Montbéliard pour l'athlétisme. Elles possèdent et gèrent les six piscines de l'agglomération.

Au-delà de la gestion des équipements, les collectivités soutiennent les clubs sportifs et l'organisation de nombreux événements ponctuels (ex : match de rugby Equipe de France/Pacifics Islanders en novembre 2008) ou récurrents (course du Lion, CCINO, 10 jours équestres...).

Enfin, dans le cadre de la politique de la ville, **la CAPM mène des actions de sensibilisation à la pratique sportive auprès des jeunes, directement et à travers les clubs sportifs.**

7) La pauvreté et la précarité

Le Pays de Montbéliard compte plus de 3 000 RMIstes. En outre, la concentration de situations de pauvreté et de précarité dans certains quartiers de l'agglomération a conduit la CAPM et les communes à **élaborer un projet de renouvellement urbain et un projet urbain de cohésion sociale**, qui ont fait l'objet de conventions signées avec l'ANRU d'une part et l'ACSE d'autre part. Ces conventions s'inscrivent dans la continuité des actions menées dans le cadre des deux Contrats de Ville précédents.

Sur les **18 quartiers dits « sensibles »** que compte l'agglomération, neuf font l'objet d'un traitement prioritaire (Champs Montants à Audincourt, Petite Hollande à Montbéliard, Champvallion à Béthoncourt, les Fougères à Grand-Charmont, les Buis à Valentigney, tous les cinq en 1^{ère} priorité, Champerriet à Bavans, la Montagne à Etupes, Courbet Pergaud à Audincourt et Chiffogne-Citadelle à Montbéliard, en 2^{ème} priorité).

Ce choix, opéré par les services de l'Etat, s'appuie sur **le constat d'un cumul d'indicateurs alarmants. Par exemple, le taux de chômage des jeunes y dépasse souvent 40 %, et ces quartiers concentrent une grande partie des bénéficiaires du RMI de l'agglomération.** De plus, les habitants de ces quartiers subissent les premiers les aléas de la conjoncture, dans la mesure où ils sont plus souvent que d'autres en contrat d'intérim ou en CDD.

Il faut également souligner **le faible niveau de ressources des habitants de ces quartiers.** Au moment de l'élaboration du CIUCS (2007), plus de 75 % des habitants du parc social avaient un niveau de ressources inférieur à 60 % du plafond PLA (soit 1140 euros pour un couple avec deux enfants) et 30 % avaient des ressources inférieures à 20 % de ce plafond.

A cela **s'ajoute un niveau important de retard scolaire**, une moindre réussite aux examens, et par conséquent de très grandes difficultés d'insertion professionnelle liées au manque de qualification, renforçant ainsi les phénomènes de précarisation.

8) La politique « extérieure » de la CAPM

En matière sociale, les principaux interlocuteurs de la CAPM se situent d'une part au niveau de l'Etat et de Conseil Général, d'autre part auprès des communes.

La CAPM souffre d'un fort déficit d'amples publics qui peut s'aggraver par les restructurations ou regroupements de services à l'échelle du département ou de l'Aire Urbaine, et au détriment des populations en situation précaire et/ou peu mobiles. Les conditions d'une solidarité inter-agglomérations restent ici à construire pour assurer l'équilibre des territoires et un service de proximité pour les populations.

Des partenariats existent résolument avec le Conseil Général du Doubs, et les enjeux à venir en matière de réponses au vieillissement de la population, de lutte contre la précarisation des jeunes, de mise en cohérence des politiques publiques **nécessitent le renforcement des collaborations.**

Dans ses relations de proximité avec ses communes membres, la CAPM a déjà commencé à assurer un rôle de mise en cohérence, et des questionnements sur des mutualisations possibles, rendues d'autant plus nécessaires que des optimisations budgétaires deviennent nécessaires (par exemple, le périscolaire, la restauration des élèves sont dans certains bourgs déjà élaborés ensemble).

9) Les actions citoyennes

Le territoire est doté d'une activité association dense, quelques structures associatives y sont répertoriées.

Par engagement de la politique de la ville, **la CAPM est un acteur incontournable du soutien et du développement d'actions socio-éducatives**, notamment en direction des jeunes, des familles et dans les quartiers d'habitat dense, jouant un rôle important de maintien de cohésion sociale. Environ 60 structures sont mobilisées sur ces projets.

Dotée d'une Agence de l'environnement porteuse d'actions innovants de sensibilisation et de médiation à l'environnement, **la CAPM promeut de nombreuses actions citoyennes dans les écoles et auprès de tous publics**, très sélectif, préservation des ressources, « Nature en Ville », promotion des transports en commun, maîtrise de l'énergie...

Enfin, **la CAPM s'engage auprès des communes par le soutien de manifestations phares**, facteurs de diversité, de fête et de solidarité, telles Rencontres et Racines, la fête de la BD, les Lumières de Noël, la Fête des Saveurs, ou au-delà de son propre territoire, les Eurockéennes...

Quels axes privilégier pour l'avenir, quel soutien à une activité associative riche ? Ces activités participent-elles à l'attractivité et à la cohésion sociale de tout un territoire ? Y a-t-il nécessité, à l'heure des priorités budgétaires, de les conforter, les prioriser, les réorienter ?